



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 juin 2015

Présents : Mmes, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel

Absent : Mme ALFRED Valérie, M. CALERO Jérémy M. ORS Marc, excusés.

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

1. Plan de Circulation
2. Création cadre d'emploi rédacteur principal 1^{ère} classe
3. Temps de travail Virginie ROBERT
4. Contrats à durée déterminée TAP
5. Contrat à durée déterminée Service Technique
6. Remplacement Contrat Avenir
7. Tableau des effectifs
8. Régime indemnitaire
9. Subvention Réserve Parlementaire
10. Répartition dérogatoire pour l'attribution du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
11. Subvention FPIC 2014 – 2015
12. Emprunt investissement ALAE
13. Tarif cantine scolaire
14. Durée concessions - cimetière
15. Modification statuts Syndicat de Bassin Clamoux Orbiel Trapel
16. Véhicule funéraire
17. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- Plan de circulation :

Suite à la réunion de la commission voirie réunie le 24 juin 2015 quelques modifications ont été apportées concernant la proposition d'origine. Des courriers ont été adressés aux administrés qui ont fait des propositions. La mise en place de ces changements se fera dans le courant de l'automne.

2- Création cadre d'emploi rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Centre de Gestion a prononcé un avis favorable sur l'avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe pour Béatrice DESCUDE.

Il est nécessaire de créer le cadre d'emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe qui n'existe pas au tableau des effectifs de la mairie pour permettre cet avancement de grade.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du grade de rédacteur principal 1^{ère} classe. (Délibération n° 2015-30)

3- Temps de travail Virginie ROBERT

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Virginie ROBERT afin d'assurer l'entretien du nouveau bâtiment ALAE, de 20 h à 25 h par mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail. (Délibération n° 2015-31)

4- Contrats à durée déterminée TAP

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque le nombre d'enfants au sein du TAP dépasse les 70, la réglementation prévoit que la directrice n'assure plus l'animation de groupe mais uniquement la direction ; il est donc nécessaire de recruter du personnel pour assurer l'animation.

Il serait nécessaire de recruter 2 contrats de 19h par mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de deux contrats à durée déterminée. (Délibération n° 2015-32)

5- Contrat à durée déterminée Service Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement pour un an du contrat à durée déterminée d'Alain ZOCCARATO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat à durée déterminée de M. ZOCCARATO Alain. (Délibération n° 2015-33)

6- Remplacement Contrat Avenir

Suite au départ d'un agent en contrat avenir, un nouveau contrat avenir va être établi pour sa remplaçante OUAFFAI Stéphanie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un nouveau contrat avenir. (Délibération n° 2015-34)

7- Tableau des effectifs

Pour faire suite à ces modifications au niveau des emplois, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs :

GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	Dont temps non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	0	1		
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1		
Rédacteur	B	1	1	0		
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	1		
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0		
Adjoint technique territorial 2ème classe	C	2	2	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2	2	0	2	25 h
FILIERE SOCIALE						
Agent social 2ème classe	C	1	1	0	1	25h
Agent spécialisé des écoles maternelle 1ère classe	C	2	2		1	25h
TOTAL		13	10	3	4	
AGENTS NON TITULAIRES						
Agent de service et de garderie	C	2		CAE		20 h
Agent de service et d'animation	C	1		CAE		20 h
Agent d'entretien espaces verts	C	1		CAE		20 h
Agent d'entretien espaces verts	C	1		CDD		17.5 h
TOTAL		5				

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessus.
(Délibération n° 2015-35)

8- Régime indemnitaire

Suite aux modifications du tableau des effectifs, il convient également de mettre à jour le régime indemnitaire et de l'adapter au cadre d'emploi qui vient d'être créé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en conformité du régime indemnitaire avec le tableau des effectifs. (Délibération n° 2015-36)

9- Subvention Réserve Parlementaire

Les communes ont la possibilité de solliciter leur député ou sénateur pour l'obtention de subventions d'investissement. Après contact avec le secrétariat de M. COURTEAU, il semblerait que la commune puisse obtenir une subvention pour l'acquisition de radars pédagogiques. Afin de bénéficier de cette réserve une demande est adressée au plus vite au Sénateur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'acquisition de radars pédagogiques afin d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire. (Délibération n° 2015-37)

10- Répartition dérogatoire pour l'attribution du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Carcassonne Agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C).

L'objectif du F.P.I.C. se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées ;

A cette fin, la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au F.P.I.C. et redistribue, aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la loi de finances 2012.

Au titre de l'exercice 2015, et en application de cette répartition, le montant total du fonds perçu par la communauté d'Agglomération s'élève à 2 830 091 € répartis comme suit :

- 956 217 € au bénéfice de Carcassonne Agglo
- 1 873 874 € au bénéfice des communes membres ; 23 925 € pour la commune de Villalier.

Conformément aux dispositions de la loi de finances 2015, il appartient dorénavant à chaque conseil municipal d'approuver le montant annuel de fonds de concours à percevoir au titre du FPIC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- l'attribution des aides financières aux projets communaux sur la base des critères règlementaires
- le montant de fonds de concours attribué à la commune de Villalier soit 23 925 euros.

(Délibération n° 2015-38)

11- Subventions FPIC 2014-2015

Pour que la commune puisse percevoir ce fonds, il est nécessaire de présenter à Carcassonne Agglo un projet d'investissement ; Monsieur le Maire propose que cette subvention soit destinée au financement de l'ALAE.

Il est également possible de cumuler le montant de plusieurs années ; le montant du FPIC 2014 n'ayant pas été demandé, il est possible de demander le versement de 2014 et 2015 pour l'ALAE.

- montant 2014 : 18 654.00 €
 - montant 2015 : 23 925.00 €
- montant total : 42 579.00 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention du FPIC 2014 et 2015 pour le financement de l'ALAE. (Délibération n° 2015-39)

12- Emprunt Investissement ALAE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour finaliser le financement du projet d'investissement de l'ALAE.

Un récapitulatif du financement de ce projet est présenté :

- montant du marché de travaux : 308 911.54 € H.T soit 370 693.00 € TTC

montant auquel peuvent s'ajouter d'éventuelles plus-values

- <u>montant des subventions</u> :	DETR (Etat)	98 141.88 €
	C.G	95 481.00 €
	FPIC	42 579.00 €
	CAF	9 328.00 €
		<hr/>
		245 529.88 €
- reste à financer :		125 163.12 €

Trois établissements ont été consultés : la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire et le Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole propose le taux le plus intéressant : 1.85 % sur 10 ans avec une échéance trimestrielle. Il est proposé d'emprunter 150 000 € au taux de 1.85% ; (le Crédit Agricole ayant expliqué que les échéances seraient calculées sur le montant réellement nécessaire pour financer le projet d'investissement ALAE).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole (Délibération n° 2015-40)

13- Tarif cantine scolaire

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le tarif de cantine scolaire pour la rentrée 2015-2016 :

- enfants domiciliés sur la commune :	3.00 €
- enfants de l'extérieur scolarisés sur la commune :	4.00 €

14- Durée concession - Cimetière

A l'heure actuelle, les concessions du cimetière de la commune sont perpétuelles, au tarif de 300.00 € pour une concession simple et 600.00 € pour une concession double.

Une collectivité a la possibilité de créer quatre catégories de concessions (article L.2223-14 du code général des collectivités territoriales) :

- des concessions temporaires accordées pour quinze ans au plus ;
- des concessions trentenaires ;
- des concessions cinquantenaires ;
- des concessions perpétuelles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider que les concessions seront dorénavant cinquantenaires, aux tarifs inchangés indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de concession cinquantenaire à compter de ce jour, aux tarifs indiqués ci-dessus. (Délibération n° 2015-41).

Le Conseil Municipal est également informé de la nécessité de prévoir dans le cimetière un ossuaire (Article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un ossuaire est un lieu convenablement aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumées dans le terrain commun sont aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour d'état d'abandon.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider de la création d'un ossuaire,
- d'affecter le caveau communal comme emplacement de l'ossuaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un ossuaire et approuver à l'unanimité de fixer son emplacement au sein du caveau communal. (Délibération n°2015-42).

15- Modification des statuts du Syndicat de Bassin Clamoux Orbiel Trapel (SB SCOT)

Le Syndicat envisage les modifications de statuts suivantes :

- modification du siège social : initialement fixé à la mairie de Conques sur Orbiel, est transféré ZA Coste Galiane à Conques
 - modification de la composition du bureau (changement du nombre des vice-présidents): le bureau était composé de 16 membres avec 1 président, 3 vice-présidents et 12 membres ;
- il est modifié comme suit : 1 président, 4 vice-présidents, et 11 membres.

Il est demandé à chaque commune membre du Syndicat de délibérer sur la modification des statuts du SB COT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts. (Délibération n° 2015-43)

16- Véhicule funéraire

Considérant que l'ancien véhicule funéraire n'est plus aux normes, la commune envisage de le vendre. A cet effet, il est prévu de faire établir une estimation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de l'estimation de ce véhicule funéraire ainsi que sa vente.

17- Informations et questions diverses :

- Illuminations :

Madame LAMUR, Adjointe aux Associations présente au Conseil Municipal les décorations choisies pour agrémenter le village pendant la période des fêtes de Noël.

- Débroussailleuse :

Afin d'équiper les services techniques une débroussailleuse a été achetée.

- Visite de Monsieur ICHE à l'ALAE le jeudi 25 juin :

Monsieur ICHE, Vice-Président de Carcassonne Agglo est venu constater l'avancement des travaux du futur ALAE ; au cours de cette visite il a informé Monsieur Le Maire de la participation du CIAS Carcassonne Agglo à hauteur de 5 000.00 € pour l'aménagement en mobilier de ce bâtiment.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il sera amené à signer des commandes durant l'été concernant l'aménagement de cet ALAE afin qu'il soit prêt pour la rentrée.

- Avancement travaux stade :

En plus des travaux d'élagage initialement prévus, une quinzaine d'arbres morts supplémentaires ont été abattus.

- Fleurissement du village par les employés :

Les employés ont fleuri le village avec les fleurs commandés à « FLEUR'NAT » fleuriste à Villalier.

- Epicerie JALABERT :

L'épicerie est fermée depuis le 20 juin 2015. Mr JALABERT est à la recherche d'un repreneur. La municipalité souhaite que cela soit rapide.

- Accessibilité :

Monsieur CARRIERE de la DDTM est venu pour faire un point par rapport aux normes d'accessibilité dans le village. Des mises (ou remises) aux normes doivent être effectuées : accès mairie, entrée principale école élémentaire, petit foyer...

- Plan canicule :

En raison de la mise en place du plan canicule, une vigilance particulière est demandée à tous, en particulier au niveau de la surveillance des personnes âgées seules ou isolées.

Des bouteilles d'eau pourraient être mises à disposition de ces personnes par la mairie.

- Conseil énergétique :

Le 22 juin Monsieur VENAILLE, conseiller énergétique de la société Eco 2 Bat aurait adressé à la commune une proposition de Conseil d'Orientation Energétique pour la commune.

L'étude prévoit l'étude des factures de toutes les consommations d'eau et d'énergie de la commune, et la visite détaillée de trois bâtiments: mairie, école élémentaire et école maternelle. Il joint un devis et une proposition technique d'intervention.

Monsieur VENAILLE précise également dans ce mail qu'une demande de subvention auprès de l'ADEME est possible pour aider au financement de cette étude.

- Pétanque :

Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe aux associations sont heureux de la reprise des concours de pétanque et félicitent les bonnes volontés qui permettent cette animation tous les vendredis.

- Rapport commissions écoles :

Madame DELRIEU, Adjointe aux Affaires Scolaires fait un compte rendu des différentes réunions qui se sont tenues. La direction de l'école élémentaire sera assurée à la rentrée par Madame CARBOU Edwige.

Le cycle piscine reprendra de janvier à mars.

Les deux écoles sollicitent la commune pour l'achat de matériel (ordinateur, draisiennes, jeux...) et pour la participation aux frais de bus à l'occasion des sorties.

La séance est levée à 23h40

Le Maire,

Michel ZOCCARATO